***LA LETTRE de la FRATERNITE de la PAROLE***

*« Pour notre part, nous resterons fidèles à la prière et au service de la Parole »*

 *(Actes 6,4)*

 13 rue Louis Laparra fraterniteparole@gmail.com

 13110 PORT de BOUC Tél : 04.42.06.29.79

 F R A N C E site : parolefraternite.fr

N° 113 6ème dimanche de Pâques

 Il est beaucoup question de l’Esprit-Saint, la 3ème personne de la Sainte Trinité dans les lectures de ce dimanche.

La première lecture nous raconte :

 *« Les Apôtres, restés à Jérusalem, apprirent que la Samarie avait accueilli la parole de Dieu. Alors ils y envoyèrent Pierre et Jean. À leur arrivée, ceux-ci prièrent pour ces Samaritains afin qu’ils reçoivent* ***l’Esprit Saint****; en effet,* ***l’Esprit*** *n’était encore descendu sur aucun d’entre eux : ils étaient seulement baptisés au nom du Seigneur Jésus. Alors Pierre et Jean leur imposèrent les mains, et ils reçurent* ***l’Esprit Saint****. » (Actes 8, 14-17)*

La deuxième lecture nous dit :

 *« Car le Christ, lui aussi, a souffert pour les péchés, une seule fois, lui, le juste, pour les injustes, afin de vous introduire devant Dieu ; il a été mis à mort dans la chair, mais vivifié* ***dans l’Esprit****. » (1 Pierre 3, 18)*

Dans l’Evangile Jésus promet d’envoyer l’Esprit-Saint :

 *« Moi, je prierai le Père, et il vous donnera un autre Défenseur qui sera pour toujours avec vous : Lui que le monde ne peut recevoir, car il ne le voit pas et ne le connaît pas ; vous, vous le connaissez, car il demeure auprès de vous, et il sera en vous. Je ne vous laisserai pas orphelins, je reviens vers vous. »*

 *(Jean 14, 16-18)*

L’Esprit-Saint poursuit la mission du Christ dans le monde. Il poursuit la mission de Jésus mais de manière invisible. Il agit dans les sacrements de l’Eglise. Il vient à chaque baptême et Il demeure en chacun de nous pour toujours. Mais l’Esprit-Saint est d’une délicatesse infinie. Il se manifeste que si je me tourne vers Lui au fond de mon cœur, que si je le laisse agir ou lui demande d’agir, que si je le prie… Tout en demeurant en moi depuis mon baptême, l’Esprit respecte infiniment ma liberté. C’est pour cette raison que des personnes qui ont été baptisées, peuvent rester malheureusement toute leur vie sans laisser ou faire agir l’Esprit-Saint qui habite en elles. A chaque messe le prêtre demande au Père d’envoyer l’Esprit-Saint. *« Que ce même Esprit-Saint, nous t’en prions Seigneur, sanctifie ces offrandes… » (4ème prière eucharistique).* Prions l’Esprit-Saint tous les jours de notre vie. Demandons-Lui, surtout, de nous montrer le chemin vers le Christ qui est le chemin vers le Père.

 Père Thierry-François